

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2013002

Signataire : LL/MDS

Séance du Conseil Municipal du 11/04/2013

RAPPORTEUR : Brahim HEDJEM

**OBJET : Convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie
Départementale et la ville d'Aubervilliers**

EXPOSE :

La Chambre de Commerce et d'Industrie Départementale de Seine-Saint-Denis intervient en matière de développement économique sur le département de Seine-Saint-Denis par l'intermédiaire de sa délégation.

Dans le cadre de ses missions, la CCI Seine-Saint-Denis, chargée des intérêts des entreprises, est en mesure d'aider les collectivités territoriales à mettre en place des projets innovants au service de l'ensemble des acteurs économiques.

Elle dispose, au sein de ses équipes, de moyens humains et techniques permettant de participer à des actions d'ingénierie de projets telles que l'élaboration, le montage et le suivi de dossiers FISAC.

La ville d'Aubervilliers oeuvre, entre autres, au développement économique de son territoire, qui compte 1 229 cellules commerciales (source Territem 2011). Le taux de vacance de 19% est bien supérieur à la moyenne départementale (15%). La ville est confrontée, d'une part, à une profonde mutation de ses cellules commerciales et d'autre part, à la concurrence du centre commercial « Le millénaire ». Ce centre commercial, qui a ouvert ses portes en avril 2011, s'étend sur 42 000 m² de surface et accueille plus d'une centaine de cellules commerciales. Il fait aujourd'hui l'objet d'accords visant la mise en place d'un fonds de développement afin de favoriser le maintien du commerce de proximité. La ville a le désir de développer son commerce de proximité en réalisant des projets d'aménagement important qui doivent, à terme, le structurer et le positionner comme un élément incontournable des quartiers.

La revitalisation commerciale est envisagée dans une perspective large, globale et cohérente, en concertation avec les partenaires locaux, notamment avec la Maison du Commerce et de l'Artisanat (MCA), qui représente l'ensemble des associations de commerçants de la ville. Un véritable dynamisme partenarial doit naître afin d'améliorer l'aménagement urbain, l'environnement socio-économique et promouvoir une offre commerciale de qualité. L'enjeu est de recréer un véritable centre-ville, attractif et convivial pour les riverains et les acteurs socio-économiques. Au-delà du seul maintien du tissu commercial existant, il s'agit de mettre en oeuvre son développement.

La ville d'Aubervilliers souhaite notamment :

- Professionnaliser ses commerçants de proximité,
- Sensibiliser ses commerces aux problématiques d'accessibilité aux personnes en situation de handicap,
- Mettre en place des programmes de promotion du commerce, notamment par le biais d'une charte qualité,
- Déposer un dossier FISAC.

La CCI Seine-Saint-Denis est invitée à participer à la mise en place de ce programme d'actions en faveur du commerce de proximité de la ville d'Aubervilliers.

Les actions définies dans ce partenariat, entre la ville d'Aubervilliers et la CCI Seine-Saint-Denis sont programmées sur trois ans. Un bilan de clôture permettra de compléter et/ou prolonger cette convention par un ou plusieurs avenants et précisant les ajustements nécessaires à la poursuite des actions ou à la mise en place de nouvelles.

Séance du Conseil Municipal du 11/04/2013

N° 123

Direction Générale Développement / Commerce et Artisanat

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2013002

Signataire : LL/MDS Espace réservé au signataire - ne pas utiliser

OBJET : Convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Départementale et la ville d'Aubervilliers .

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 1411-3,

Vu le projet de convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Départementale de Seine-Saint-Denis et la ville d'Aubervilliers,

Considérant les mesures en faveur de la redynamisation du commerce d'Aubervilliers,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Départementale de Seine-Saint-Denis et la ville d'Aubervilliers.

Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 107-6188-90

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 19/04/2013

Publié le 17/04/2013

Certifié exécutoire le : 19/04/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué